

COMMUNE DE HAUTEFORT

AUTORISATION DE CIRCULATION POUR LES VEHICULES DE LA SOCIETE SECANIM

Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n° 83.116 du 29 décembre 1983 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième page – signalisation de prescription absolue – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié) ;

Vu la demande formulée par la société SECANIM – 376 route des Planches – 24390 CHALAGNAC ;

Considérant que pour procéder à l'enlèvement de cadavres d'animaux, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Par dérogation aux arrêtés de limitation de circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes, est autorisée la circulation des véhicules de la société SECANIM de plus de 3.5 tonnes sur les voies communales limitées en tonnage.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de HAUTEFORT,

est chargé, ainsi que M. le Maire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Hautefort, le 13 juin 2024

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS



Official stamp of the Mayor of Hautefort, featuring the text "MAIRE DE HAUTEFORT", "R.F.", and "24390".